



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.



Section locale de

DOSSIER DE DÉPOT N° _____

Elève

Nom : _____ Prénom : _____

Parents

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : |_|_|_|_|_|_|_| Ville : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Courriel : _____@_____

RÈGLEMENT DE LA BOURSE

- En déposant vos livres à notre bourse, vous reconnaissez accepter notre règlement :
- ❶ Ne sont acceptés que les livres figurant sur les listes du lycée pour l'année scolaire 2010/2011.
 - ❷ Les prix de vente sont fixés par le bénévole FCPE en fonction du prix neuf et de l'état du livre.
 - ❸ Pour couvrir ses frais, la FCPE prélèvera une part variable en fonction du nombre de livres vendus (1 ou 2 €).
 - ❹ Les livres invendus seront impérativement repris sur place le mercredi 7 juillet de 14 h à 17 h. Tout livre non retiré à cette date restera acquis à l'association qui en fera don au CDI du lycée ou à une association humanitaire.
 - ❺ Vous serez réglés du produit des ventes exclusivement par chèque adressé à votre domicile avec un état détaillé de la vente.

Date : _____ Lu et approuvé _____ Signature des parents _____



Section locale de Fameck

DOSSIER DE DÉPOT N° _____

Elève

Nom : _____ Prénom : _____

Parents

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : |_|_|_|_|_|_|_| Ville : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Courriel : _____@_____

RÈGLEMENT DE LA BOURSE

- En déposant vos livres à notre bourse, vous reconnaissez accepter notre règlement :
- ❶ Ne sont acceptés que les livres figurant sur les listes du lycée pour l'année scolaire 2010/2011.
 - ❷ Les prix de vente sont fixés par le bénévole FCPE en fonction du prix neuf et de l'état du livre.
 - ❸ Pour couvrir ses frais, la FCPE prélèvera une part variable en fonction du nombre de livres vendus (1 ou 2 €).
 - ❹ Les livres invendus seront impérativement repris sur place le mercredi 7 juillet de 14 h à 17 h. Tout livre non retiré à cette date restera acquis à l'association qui en fera don au CDI du lycée ou à une association humanitaire.
 - ❺ Vous serez réglés du produit des ventes exclusivement par chèque adressé à votre domicile avec un état détaillé de la vente.

Date : _____ Lu et approuvé _____ Signature des parents _____



Section locale de

DOSSIER DE DÉPOT N° _____

Elève

Nom : _____ Prénom : _____

Parents

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : |_|_|_|_|_| Ville : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Courriel : _____ @ _____

RÈGLEMENT DE LA BOURSE

- En déposant vos livres à notre bourse, vous reconnaissez accepter notre règlement :
- ❶ Ne sont acceptés que les livres figurant sur les listes du lycée pour l'année scolaire 2010/2011.
 - ❷ Les prix de vente sont fixés par le bénévole FCPE en fonction du prix neuf et de l'état du livre.
 - ❸ Pour couvrir ses frais, la FCPE prélèvera une part variable en fonction du nombre de livres vendus (1 ou 2 €).
 - ❹ Les livres invendus seront impérativement repris sur place le mercredi 7 juillet de 14 h à 17 h. Tout livre non retiré à cette date restera acquis à l'association qui en fera don au CDI du lycée ou à une association humanitaire.
 - ❺ Vous serez réglés du produit des ventes exclusivement par chèque adressé à votre domicile avec un état détaillé de la vente.

Date : _____ Lu et approuvé _____ Signature des parents _____



Section locale de Fameck

DOSSIER DE DÉPOT N° _____

Elève

Nom : _____ Prénom : _____

Parents

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : |_|_|_|_|_| Ville : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Courriel : _____ @ _____

RÈGLEMENT DE LA BOURSE

- En déposant vos livres à notre bourse, vous reconnaissez accepter notre règlement :
- ❶ Ne sont acceptés que les livres figurant sur les listes du lycée pour l'année scolaire 2010/2011.
 - ❷ Les prix de vente sont fixés par le bénévole FCPE en fonction du prix neuf et de l'état du livre.
 - ❸ Pour couvrir ses frais, la FCPE prélèvera une part variable en fonction du nombre de livres vendus (1 ou 2 €).
 - ❹ Les livres invendus seront impérativement repris sur place le mercredi 7 juillet de 14 h à 17 h. Tout livre non retiré à cette date restera acquis à l'association qui en fera don au CDI du lycée ou à une association humanitaire.
 - ❺ Vous serez réglés du produit des ventes exclusivement par chèque adressé à votre domicile avec un état détaillé de la vente.

Date : _____ Lu et approuvé _____ Signature des parents _____